



Service de garde Henri-Bourassa et Soleil-de-l'Aube

Encadrement le midi à l'école

Pour les élèves du préscolaire et primaire 2021-2022 Renseignements généraux

Durant les heures de diner, il nous fait plaisir d'offrir à vos enfants une surveillance et un encadrement leur permettant de manger dans un environnement calme et sécuritaire pour ensuite, aller jouer à l'extérieur ou faire diverses activités.

Tarifs et modalités :

Couts annuels en fonction de la fréquentation de votre enfant :

- Option 1 : Votre enfant dine à l'école tous les midis.
Cout annuel de **540 \$** par enfant que vous pouvez acquitter soit en :
 - **Un seul versement : 540\$** (daté du 20 septembre 2021)
ou
 - **4 versements :**
 - 1^{er} versement : 45 \$ daté du 20 septembre 2021
 - 2^e versement : 165 \$ daté du 19 novembre 2021
 - 3^e versement : 165 \$ daté du 18 février 2022
 - 4^e versement : 165 \$ daté du 20 avril 2022

 - Option 2 : Votre enfant a besoin de diner à l'école occasionnellement

Des frais de 5\$ seront facturés pour chacun des midis passés à l'école. Ces frais vous seront facturés sur un état de compte à la fin du mois. *Vous devrez acquitter la somme totale dès la réception de l'état compte mensuel.*
-

Notez que dans tous les cas, vous avez la possibilité de payer par chèque (au nom de « **CSSDA école Henri-Bourassa et Soleil-de l'Aube** »), chèques postdatés, argent comptant, carte de débit ou paiement en ligne par internet (# de référence sur l'état de compte).

Les frais reliés aux couts des diners servent uniquement à défrayer le salaire relié à l'encadrement. Il est donc impératif d'acquitter ces frais.

Informations sur le service du diner :

<u>Période du repas</u>		<u>Jeux à l'extérieur ou à l'intérieur</u>
12 h à 13 h	Diner classe d'Henri	12 h 35 à 13 h
12 h à 13 h15	Diner préscolaire/ primaire Soleil	12 h 35 à 13 h15

Absence d'un élève dineur à temps plein

Une absence relève de la responsabilité des parents. Pour des raisons de sécurité, lorsque votre enfant dine à l'extérieur, il faut avoir préalablement avisé le SDG soit par téléphone ou par un billet d'autorisation daté et signé des parents. Cette procédure évite des recherches inutiles.

Règles de vie au service de garde et lors de l'encadrement du diner

Le code de vie de l'école s'applique également au SDG et lors de l'encadrement du midi. Ces règles sont nécessaires pour maintenir un climat harmonieux. Le midi, nous nous attendons également à ce que l'élève :

- Reste assis à sa place et lève la main s'il a besoin d'aide. Il garde sa place propre en jetant ses déchets dans la poubelle et participe avec ses pairs aux tâches qui permettent de maintenir un environnement propre;
- Respecte le diner des autres et le sien en refusant d'échanger de la nourriture.

Informations supplémentaires

Pour toutes questions ou informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec la technicienne du service de garde, Sophie Desrochers au (450) 492-3517 poste 2.

Bonne année scolaire!
